

**Initiative Écoles en santé**

**À REMETTRE AU PLUS TARD LE 31 OCTOBRE 2024**

**Les subventions Écoles en santé**

Dans le cadre de l'initiative Écoles en santé, les divisions scolaires reçoivent la subvention Écoles en santé chaque année pour les aider dans leurs plans et leurs priorités liés à l'initiative. Cette subvention a pour but de soutenir les divisions scolaires et les écoles afin qu'elles construisent, avec leurs partenaires communautaires (y compris les offices régionaux de la santé) des communautés scolaires en bonne santé. Le financement accordé aux divisions scolaires se calcule comme suit : 5000 \$ + 2,06 \$ par élève inscrit dans la division scolaire. La subvention peut être utilisée pour des initiatives à l'échelle de la division scolaire, des initiatives à l'échelle de l'école, ou une combinaison des deux.

Les activités sont planifiées et mises en œuvre en fonction des besoins cernés au sein de la communauté scolaire et s'harmonisent avec les sujets prioritaires sur la santé de l'initiative Écoles en santé (choix alimentaires sains, santé mentale, activité physique, sécurité et prévention des blessures, santé sexuelle et abus d'alcool ou d'autres drogues et dépendances). Les subventions visent également à améliorer les résultats en matière de santé des populations d'élèves prioritaires, notamment les élèves à faible statut socioéconomique, les élèves autochtones, les élèves nouveaux arrivants et les élèves 2SLGBTQ+.

Dans le cas du financement d'initiatives à l'échelle de la division scolaire, les divisions scolaires doivent confier à un comité (avec de la représentation des intervenants communautaires) la responsabilité de l'allocation du financement. Les décisions en matière d'allocation du financement peuvent être prises par un comité existant (p. ex. un comité de santé mentale) ou un comité mis sur pied spécifiquement pour l'allocation des subventions Écoles en santé. Les intervenants communautaires représentés dans la composition du comité peuvent comprendre les offices régionaux de la santé, les organismes servant les nouveaux arrivants, les organismes autochtones et les conseils de parents, entre autres. Les écoles et les divisions scolaires sont également encouragées à utiliser les résultats des outils de surveillance pour faciliter la prise de décisions fondée sur des données probantes.

**Lignes directrices pour l'allocation de la subvention Écoles en santé**

Les subventions Écoles en santé peuvent servir à appuyer :

- de la programmation directe à l'intention des élèves de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année;
- des programmes de santé de la population offerts par des instructeurs agréés (il ne peut pas s'agir de postes salariés);
- des événements ponctuels (p. ex. journées du mieux-être ou événements communautaires) avec pour objectif précis d'intégrer les membres de la collectivité dans le milieu scolaire ou accroître la participation des parents;
- des frais de conférenciers ou de présentations liés aux sujets prioritaires;
- des sorties scolaires et des activités d'apprentissage par l'expérience et d'acquisition de connaissances liées aux sujets prioritaires (à l'exclusion des coûts de carburant et de transport).
- l'amélioration de la capacité du personnel dans les domaines prioritaires (ne doit pas dépasser 30 % du financement);
- l'achat d'équipement, avec des preuves de disponibilité pour tous les élèves, notamment pour compléter l'équipement déjà accessible aux programmes à l'intention des populations prioritaires, lorsqu'aucune autre source de financement n'est disponible.

La subvention École en santé ne peut pas être utilisée pour payer :

**Initiative Écoles en santé**

**À REMETTRE AU PLUS TARD LE 31 OCTOBRE 2024**

- les coûts de carburant ou de transport;
- les frais de conférence pour les enseignants;
- les manuels scolaires;
- la sécurité des installations (p. ex. tests de radon);
- les modules du sondage « Tell Them From Me »;
- des retraites de division scolaire pour les administrateurs et les frais de réunion connexes;
- les postes salariés (p. ex. spécialistes scolaires, travailleurs sociaux, thérapeutes, travailleurs de la Fondation manitobaine de lutte contre les dépendances);
- les dépistages sanitaires (p. ex. examens de la vue, examens auditifs, évaluations comportementales, examens de la santé buccale);
- les dépenses liées aux immobilisations ou aux installations. Cependant, de l'équipement pour des programmes ciblés peut être acheté comme mentionné ci-dessus;
- les interventions thérapeutiques ou individuelles (p. ex. services de soutien de transition pour les placements en résidence, counseling individuel, thérapie cognitivo-comportementale ou autres interventions comportementales).

**Lignes directrices pour le rapport sur la subvention Écoles en santé**

Les divisions scolaires doivent soumettre des plans divisionnaires relatifs au mieux-être (en ce qui concerne la santé des élèves) et remplir entièrement le rapport en ligne sur la subvention Écoles en santé pour l'année scolaire 2023-2024 au plus tard le 31 octobre. Ce rapport rend compte des activités Écoles en santé de l'année scolaire 2023-2024 et est obligatoire pour l'obtention de la subvention Écoles en santé de l'année suivante (2024-2025). Les sections suivantes doivent être entièrement remplies et soumises à l'initiative Écoles en santé :

1. **Coordonnées**
2. **Processus de planification**
3. **Aspects financiers**
4. **Approche globale de la santé en milieu scolaire**
5. **Réussites et défis**

**Vous pouvez rédiger et soumettre le rapport de deux façons :**

1. **Par courriel** – remplissez le rapport dans en format Word OU remplissez-le sur papier et numérisez-le, puis envoyez-le par courriel à [healthyschools@gov.mb.ca](mailto:healthyschools@gov.mb.ca)
2. **Par la poste** – remplissez le rapport, puis envoyez une copie papier à l'Initiative Écoles en santé (300, rue Carlton, bureau 4089, Winnipeg, MB R3B 3M9). Veuillez conserver une copie pour vos dossiers avant de l'envoyer.

Initiative Écoles en santé

À REMETTRE AU PLUS TARD LE 31 OCTOBRE 2024

1. COORDONNÉES

Division scolaire :	Directeur général ou directrice générale :	Courriel du directeur général ou de la directrice générale :
Personne-ressource pour la subvention Écoles en santé	Poste :	Courriel :
Offices régionaux de la santé de la région où se trouve la division scolaire : <input type="checkbox"/> Office régional de la santé d'Entre-les-Lacs et de l'Est <input type="checkbox"/> Office régional de la santé du Nord <input type="checkbox"/> Santé de Prairie Mountain <input type="checkbox"/> Southern Health-Santé Sud <input type="checkbox"/> Office régional de la santé de Winnipeg		

2. PROCESSUS DE PLANIFICATION

**Téléversez le plan de mieux-être de votre division scolaire lié à la santé des élèves**	
Votre division scolaire a-t-elle utilisé la subvention Écoles en santé pour : <input type="checkbox"/> Des programmes à l'échelle de la division scolaire <input type="checkbox"/> Des programmes à l'échelle de l'école <input type="checkbox"/> Une combinaison de programmes à l'échelle de la division scolaire et à l'échelle de l'école	
Votre division scolaire a-t-elle un comité chargé de l'allocation des subventions Écoles en santé? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Si oui, est-ce qu'il y a de la représentation communautaire dans la composition du comité? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non  Quels organismes communautaires sont représentés dans le comité (veuillez les énumérer)?
Quelles sources de données probantes ont été considérées dans l'élaboration de votre plan pour l'allocation des fonds? <input type="checkbox"/> Planificateur des écoles en santé <input type="checkbox"/> Tell Them From Me <input type="checkbox"/> Sondage sur la santé des jeunes <input type="checkbox"/> Sources anecdotiques <input type="checkbox"/> Autre, veuillez préciser :	

**Initiative Écoles en santé**

**À REMETTRE AU PLUS TARD LE 31 OCTOBRE 2024**

**Des écoles de votre division scolaire utilisent-elles le Planificateur des écoles en santé pour évaluer et planifier les activités Écoles en santé?  Oui  Non  Quelques écoles**

**Comment les résultats du Planificateur des écoles en santé sont-ils considérés dans l'allocation de la subvention?**

**RAPPORT SUR LA SUBVENTION ÉCOLES EN SANTÉ DE 2023-2024  
DIVISIONS SCOLAIRES**

**Initiative Écoles en santé**

**À REMETTRE AU PLUS TARD LE 31 OCTOBRE 2024**

**3. ASPECTS FINANCIERS**

À l'aide du tableau ci-dessous, veuillez fournir un aperçu de l'utilisation de la subvention Écoles en santé. Veuillez indiquer comment tout montant excédentaire sera dépensé.

<b>MONTANT TOTAL DE LA SUBVENTION ÉCOLES EN SANTÉ EN 2023-2024</b>	<b>RÉPARTITION DE LA SUBVENTION ÉCOLES EN SANTÉ</b> Veuillez fournir la ventilation de l'ensemble des fonds et indiquer si les fonds étaient utilisés pour des programmes à l'échelle de la division scolaire ou à l'échelle de l'école (remarque : la somme des montants de cette colonne doit être égale à la subvention totale reçue).	<b>ACTIVITÉS ÉCOLES EN SANTÉ – TITRE DE L'ACTIVITÉ</b> Énumérez les titres de vos activités Écoles en santé et indiquez si chaque activité était pour de la programmation directe, l'augmentation de la capacité du personnel ou l'achat d'équipement.	<b>SUJETS PRIORITAIRES SUR LA SANTÉ</b> Veuillez cocher le sujet prioritaire sur la santé visé par cette activité.	<b>POPULATIONS PRIORITAIRES</b> Veuillez cocher l'une des options ci-dessous si l'activité vise une population prioritaire.	<b>RÉSULTATS</b> Environ combien d'élèves ont participé à l'activité?
\$	(Sélectionnez l'une des options suivantes) <input type="checkbox"/> Initiative à l'échelle de la division scolaire <input type="checkbox"/> Initiative à l'échelle de l'école	1. (Sélectionnez l'une des options suivantes) <input type="checkbox"/> Programmation directe <input type="checkbox"/> Capacité du personnel <input type="checkbox"/> Achats d'équipement	<input type="checkbox"/> Promotion de la santé mentale <input type="checkbox"/> Nutrition <input type="checkbox"/> Activité physique <input type="checkbox"/> Sécurité et prévention des blessures <input type="checkbox"/> Santé sexuelle et génésique <input type="checkbox"/> Abus d'alcool ou d'autres drogues et dépendances	<input type="checkbox"/> Faible statut socioéconomique <input type="checkbox"/> Autochtones <input type="checkbox"/> Nouveaux arrivants <input type="checkbox"/> LGBTQS2 <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser)	
\$	(Sélectionnez l'une des options suivantes) <input type="checkbox"/> Initiative à l'échelle de la division scolaire <input type="checkbox"/> Initiative à l'échelle de l'école	2. <input type="checkbox"/> Programmation directe <input type="checkbox"/> Capacité du personnel <input type="checkbox"/> Achats d'équipement	<input type="checkbox"/> Promotion de la santé mentale <input type="checkbox"/> Nutrition <input type="checkbox"/> Activité physique <input type="checkbox"/> Sécurité et prévention des blessures <input type="checkbox"/> Santé sexuelle et génésique <input type="checkbox"/> Abus d'alcool ou d'autres drogues et dépendances	<input type="checkbox"/> Faible statut socioéconomique <input type="checkbox"/> Autochtones <input type="checkbox"/> Nouveaux arrivants <input type="checkbox"/> LGBTQS2 <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser)	
\$	(Sélectionnez l'une des options suivantes) <input type="checkbox"/> Initiative à l'échelle de la division scolaire <input type="checkbox"/> Initiative à l'échelle de l'école	3. (Sélectionnez l'une des options suivantes) <input type="checkbox"/> Programmation directe <input type="checkbox"/> Capacité du personnel <input type="checkbox"/> Achats d'équipement	<input type="checkbox"/> Promotion de la santé mentale <input type="checkbox"/> Nutrition <input type="checkbox"/> Activité physique <input type="checkbox"/> Sécurité et prévention des blessures <input type="checkbox"/> Santé sexuelle et génésique <input type="checkbox"/> Abus d'alcool ou d'autres drogues et dépendances	<input type="checkbox"/> Faible statut socioéconomique <input type="checkbox"/> Autochtones <input type="checkbox"/> Nouveaux arrivants <input type="checkbox"/> LGBTQS2 <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser)	

**RAPPORT SUR LA SUBVENTION ÉCOLES EN SANTÉ DE 2023-2024  
DIVISIONS SCOLAIRES**

**Initiative Écoles en santé**

**À REMETTRE AU PLUS TARD LE 31 OCTOBRE 2024**

<p>\$</p> <p>(Sélectionnez l'une des options suivantes)</p> <p><input type="checkbox"/> Initiative à l'échelle de la division scolaire</p> <p><input type="checkbox"/> Initiative à l'échelle de l'école</p>	<p>4.</p> <p>(Sélectionnez l'une des options suivantes)</p> <p><input type="checkbox"/> Programmation directe</p> <p><input type="checkbox"/> Capacité du personnel</p> <p><input type="checkbox"/> Achats d'équipement</p>	<p><input type="checkbox"/> Promotion de la santé mentale</p> <p><input type="checkbox"/> Nutrition</p> <p><input type="checkbox"/> Activité physique</p> <p><input type="checkbox"/> Sécurité et prévention des blessures</p> <p><input type="checkbox"/> Santé sexuelle et génésique</p> <p><input type="checkbox"/> Abus d'alcool ou d'autres drogues et dépendances</p>	<p><input type="checkbox"/> Faible statut socioéconomique</p> <p><input type="checkbox"/> Autochtones</p> <p><input type="checkbox"/> Nouveaux arrivants</p> <p><input type="checkbox"/> LGBTQS2</p> <p><input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser)</p>		
<p>\$</p> <p>(Sélectionnez l'une des options suivantes)</p> <p><input type="checkbox"/> Initiative à l'échelle de la division scolaire</p> <p><input type="checkbox"/> Initiative à l'échelle de l'école</p>	<p>5.</p> <p>(Sélectionnez l'une des options suivantes)</p> <p><input type="checkbox"/> Programmation directe</p> <p><input type="checkbox"/> Capacité du personnel</p> <p><input type="checkbox"/> Achats d'équipement</p>	<p><input type="checkbox"/> Promotion de la santé mentale</p> <p><input type="checkbox"/> Nutrition</p> <p><input type="checkbox"/> Activité physique</p> <p><input type="checkbox"/> Sécurité et prévention des blessures</p> <p><input type="checkbox"/> Santé sexuelle et génésique</p> <p><input type="checkbox"/> Abus d'alcool ou d'autres drogues et dépendances</p>	<p><input type="checkbox"/> Faible statut socioéconomique</p> <p><input type="checkbox"/> Autochtones</p> <p><input type="checkbox"/> Nouveaux arrivants</p> <p><input type="checkbox"/> LGBTQS2</p> <p><input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser)</p>		



**Initiative Écoles en santé**

**À REMETTRE AU PLUS TARD LE 31 OCTOBRE 2024**

**4. APPROCHE GLOBALE DE LA SANTÉ EN MILIEU SCOLAIRE**

Écoles en santé repose sur *l'approche globale de la santé en milieu scolaire*, un cadre de référence reconnu internationalement qui aide les élèves à améliorer leurs résultats scolaires et qui aborde la question de la santé en milieu scolaire de manière planifiée, intégrée et holistique. Pour des renseignements additionnels, veuillez consulter le document intitulé « Qu'est-ce que l'approche globale de la santé en milieu scolaire? » (<https://www.gov.mb.ca/healthyschools/csh.html>).

N° de l'activité	VEUILLEZ DÉCRIRE DE QUELLE MANIÈRE VOS ACTIVITÉS ABORDENT, COMPLÈTENT OU APPUIENT LES PILIERS DE L'APPROCHE GLOBALE DE LA SANTÉ EN MILIEU SCOLAIRE :			
	ENSEIGNEMENT ET APPRENTISSAGE (par ex. comment vos activités appuient-elles ce qui est enseigné dans le programme d'études?)	POLITIQUE D'ÉCOLES EN SANTÉ (par ex. comment vos activités s'alignent-elles sur les diverses politiques de santé scolaire)	PARTENARIATS ET SERVICES (par ex. comment vos activités incitent-elles les parents, les organismes communautaires et les bénévoles à soutenir vos efforts?)	MILIEU SOCIAL ET PHYSIQUE (par ex. comment vos activités appuient-elles la création d'un environnement sécuritaire, accueillant et favorable à la santé?)
1.				
2.				
3.				
4.				
5.				

À REMETTRE AU PLUS TARD LE 31 OCTOBRE 2024

**5. Commentaires généraux (forces/défis?)**

**Veillez adresser vos demandes de renseignements sur les rapports à :** Initiative Écoles en santé

Courriel : [healthyschools@gov.mb.ca](mailto:healthyschools@gov.mb.ca)

300, rue Carlton, bureau 4089

Winnipeg (Manitoba) R3B 3M9